



Sommaire

- I. Objectifs pédagogiques
- II. Public visé & pré-requis
- III. Durée
- IV. Moyens pédagogiques & techniques
- V. Contenu de la formation
- VI. Evaluation & suivi
- VII. Formateurs
- VIII. Tarifs
- IX. Accessibilité aux personnes handicapées
- X. Modalités & délais d'accès
- XI. Informations complémentaires

I. Objectifs pédagogiques

L'exercice de l'activité de SST nécessite la mise en œuvre de deux domaines de compétences qui sont eux-mêmes déclinés en compétences professionnelles nécessaires à leur acquisition.

Domaine de Compétences 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

Domaine de Compétences 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

I. Objectifs pédagogiques (Suite)

L'exercice de l'activité de SST nécessite la mise en œuvre de deux domaines de compétences qui sont eux-mêmes déclinés en compétences professionnelles nécessaires à leur acquisition.

Domaine de Compétences 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail :

Le SST intervient sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident ou d'un malaise.

- Compétence 1 : Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise ;
- Compétence 2 : Protéger de façon adaptée ;
- Compétence 3 : Examiner la victime ;
- Compétence 4 : Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime ;
- Compétence 5 : Secourir la victime de manière appropriée ;

Domaine de Compétences 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise :

Le SST contribue à la mise en œuvre d'actions de prévention dans la limite de son champ de compétences et de son autonomie.

- Compétence 6 : Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise ;
- Compétence 7 : Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail ;
- Compétence 8 : Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

II. Public visé & pré-requis

Public visé :

La formation « Sauveteur Secouriste du Travail - Initiale » est destinée à toute personne salariée et volontaire pour :

- Porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise ;
- Être acteur de la prévention dans l'entreprise.

Pré Requis :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Nous évaluons les connaissances du stagiaire à travers un questionnaire d'entrée lors de l'inscription.

III. Durée

La durée minimale de l'action de formation est de « 2 Jours » soit « 14 Heures » en présentiel.

Il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques (tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base, définie par le médecin du travail) de l'entreprise ou de la profession.

Pour répondre aux contraintes de certaines entreprises ou aux spécificités des publics formés, les séquences de formation peuvent être organisées de manière consécutive ou espacées d'une durée permettant de maintenir la cohérence pédagogique de l'ensemble de la formation.

IV. Moyens pédagogiques & techniques

Moyens pédagogiques :

Notre pédagogie sera basée sur une alternance en apport théorique et mise en situation pratique.

Nous utiliserons un vidéoprojecteur, un paper-board ainsi qu'un support de formation de diaporama numérique. Nous utiliserons également des supports numériques de travail (Sources INRS, Code du Travail).

L'aide-mémoire « Sauveteur Secourisme du Travail » (Edition INRS ED 4085) doit obligatoirement être remis aux participants à l'issue de la formation initiale et, le cas échéant, à l'issue du MAC en cas de perte ou de mise à jour.

Des temps d'échanges avec le formateur seront régulièrement mis en place.

Moyens techniques :

Nous utiliserons le matériel suivant :

- Exercices pratiques ;
- Cas concrets d'apprentissage ;
- Plan d'intervention + pictogrammes ;
- Plan d'actions prévention + pictogrammes ;
- Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) de formation avec accessoires ;
- Lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) :
 - Mannequin RCP Adulte ;
 - Mannequin RCP Enfant ;
 - Mannequin RCP Nourrisson ;
- Divers matériels pour la réalisation des simulations ;
- Matériel d'entretien des mannequins et consommables ;
- Autres matériels de mise en situation.

V. Contenu de la formation

Jour 1 - Matin - 9 h 00 à 12 h 30 :

Séquence 1 : « Présentation » :

Partie 1 - Présentation des stagiaires et du formateur

Partie 2 - Présentation des objectifs, du programme et de l'organisation de la formation

Partie 3 - Questions et attentes des stagiaires

Jour 1
Matin
3 Hrs ½

Séquence 2 : « Formation Théorique » :

Chapitre 1 - Présentation

Chapitre 2 - Objectifs & Programme de la Formation

Chapitre 3 - Préambule

Chapitre 4 - Le SST et la Santé au Travail

Jour 1
Matin
3 Hrs ½

Jour 1 - Après Midi - 13 h 30 à 17 h 00 :

Séquence 2 : « Formation Théorique » : (Suite)

Chapitre 5 - Protéger

Chapitre 6 - Examiner

Chapitre 7 - Faire Alerter ou Alerter

Chapitre 8 - Secourir 1 : La victime saigne abondamment

Jour 1
A. Midi
3 Hrs ½

Jour 2 - Matin - 9 h 00 à 12 h 30 :

Séquence 2 : « Formation Théorique » : (Suite)

Chapitre 9 - Secourir 2 : La victime s'étouffe

Chapitre 10 - Secourir 3 : La victime se plaint d'un malaise

Chapitre 11 - Secourir 4 : La victime se plaint de brûlures

Chapitre 12 - Secourir 5 : La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

Chapitre 13 - Secourir 6 : La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

Jour 2
Matin
3 Hrs ½

Jour 2 - Après Midi - 13 h 30 à 17 h 00 :

Séquence 2 : « Formation Théorique » : (Suite)

Chapitre 14 - Secourir 7 : La victime ne répond pas, mais elle respire

Chapitre 15 - Secourir 8 : La victime ne répond pas et ne respire pas

Jour 2
A. Midi
3 Hrs ½

V. Contenu de la formation (Suite)

Jour 2 - Après Midi - 13 h 30 à 17 h 00 : (Suite)

Séquence 3 : « Formation Pratique » :

- Partie 1 : Présentation du matériels et des outils
- Partie 2 : Initiation à l'utilisation du matériels et des outils
- Partie 3 : Mises en situations

Jour 2
A. Midi
3 Hrs ½

Séquence 4 : « Evaluation sur la validation des acquis » :

- Partie 1 - Evaluation Théorique (QCM : 10 Questions)
- Partie 2 - Mises en situations certificatives

Jour 2
A. Midi
3 Hrs ½

Séquence 5 : « Evaluation de la formation » :

- Partie 1 - Questions et retour sur le programme déroulé et les objectifs annoncés
- Partie 2 - Evaluation individuelle à chaud de la formation

Jour 2
A. Midi
3 Hrs ½

VI. Evaluation & suivi

La certification des compétences :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation (sauf dispositions particulières) et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST (Il conserve néanmoins son obligation de porter assistance à une personne en péril - Art. 223-6 du Code Pénal). Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

Le référentiel de certification :

Les compétences sont évaluées par le formateur SST en respectant les modalités définies ci-dessous et en utilisant obligatoirement les grilles de certification de la formation concernée. Ces grilles définissent les conditions d'acquisition des compétences à partir d'indicateurs de réussite prédéfinis. Elles sont individuelles et seront conservées par l'entité habilitée au minimum pendant la durée de la certification.

Dans le cadre de la formation initiale et en vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Cette évaluation ne doit pas dépasser 2 heures. Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

Compétences Evaluées	Nature et description de l'épreuve	Durée
Épreuve Certificative 1		
Compétences 2, 3, 4 & 5	<p>Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur.</p> <p>Le scénario proposé par le formateur devra être crédible en situation de travail et devra comporter au minimum les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 victime / 1 lésion ; • 1 ou plusieurs dangers persistants ; • 1 ou plusieurs témoins ; • Des moyens de simulation adaptés à la situation de travail choisie. <p>Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.</p>	<p>7 Minutes Par Personne</p> <p>1 h 10 Pour 10 Participants</p>

VI. Evaluation & suivi (Suite)

Le référentiel de certification (Suite) :

Compétences Evaluées	Nature et description de l'épreuve	Durée
Épreuve Certificative 2		
Compétences 1, 6, 7 & 8	Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, Le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.	5 Minutes Par Personne 0 h 50 Pour 10 Participants

Cas du stagiaire n'ayant pas validé la totalité des compétences :

A l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible, si le temps le permet, de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s).

Sinon, il lui est également possible de se réinscrire à une nouvelle session de formation. Il pourrait alors demander, préférentiellement à l'organisme qui l'a initialement formé, un allègement de formation et repasser la ou les épreuves lui permettant de valider la ou les compétences manquantes. Pour demander cet allègement, le candidat produira une attestation de fin de formation, reçue à l'issue de la 1ère session et faisant apparaître les résultats des acquis de sa formation SST.

Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1ère session de formation.

Feuille d'émargement :

Une feuille d'émargement sera signée à la demi journée

VII. Formateurs

Nos formateurs sont des professionnels qualifiés et expérimentés du domaine du secourisme.

En terme de qualification, nos formateurs sont titulaire d'un certificat de « Formateur SST » ou de « Formateur de formateurs SST » à jour de formation.

L'organisme de formation dispose d'un processus de sélection et de désignation des formateurs en tenant compte des exigences en matière d'indépendance et d'impartialité ainsi que de leurs compétences.

L'organisme s'assure que ses formateurs détiennent une expérience significative en lien avec le domaine du secourisme.

Nous nous assurons de la qualification et du développement des connaissances et des compétences des personnels chargés de mettre en œuvre nos prestations de formations à travers des entretiens professionnels, des formations continues des formateurs, des échanges de pratiques, des plans de développement des compétences,

La SARL TG & Co est habilité à dispenser la formation pour une durée de 5 ans à partir du 20/05/2021 jusqu'au 20/05/2026 sous le numéro d'habilitation suivant : 1497801/2021/SST-01/O/10.

VIII. Tarifs

Formation Inter Entreprise : Tarif par Personne : 210 € *

Formation Inter Entreprise : Tarif par Groupe : 1.890 € *

Formation Intra Entreprise : Tarif par Groupe : 1.680 € *

* Tarif € HT - Hors Taxes

IX. Accessibilité aux personnes handicapées

Notre organisme de formation tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi et la formation conformément à la loi du 5 Septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel ».

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Monsieur Julien TOURNIER par téléphone : 02.51.70.17.35 ou par mail : contact@naoned-formations.fr

X. Modalités & délais d'accès

Cette formation est dispensée en présentiel.

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 14 jours avant le début de la formation : Monsieur Julien TOURNIER par téléphone : 02.51.70.17.35 ou par mail : contact@naoned-formations.fr pour que nous prenions le temps d'analyser vos besoins et d'évaluer les connaissances des stagiaires à travers un questionnaire d'entrée.

A votre demande, nous sommes en capacité d'ouvrir une session de formation sous 10 jours ouvrés.

Une fois ces étapes validées, nous vous adresserons (contrat ou convention de formation) et une convocation sera envoyée au stagiaire par mail une semaine avant le début de la formation.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avec le début de la formation.

XI. Informations complémentaires

Dates & Sessions : Nous consulter : Par mail : contact@naoned-formations.fr

Par téléphone : 02.51.70.17.35

Ou sur notre site internet : <https://www.naoned-formations.fr>

Nombre de Stagiaires par Session : Le nombre de stagiaire minimum pour maintenir une session est fixée à 4.

Par ailleurs, le nombre de stagiaire maximum est établi à 10.